



2017/05/30
11h00
SP

Québec, le 30 mai 2017

Monsieur Michel Bonsaint
Secrétaire Général de l'Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-LeMay
Bureau 2.50
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Secrétaire général,

Vous trouverez ci-jointe la motion inscrite par le député de Borduas dont nous souhaitons débattre lors de la période prévue à cet effet, le mercredi 31 mai 2017, en référence à l'article 97 RAN.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pierre Tremblay
Directeur de cabinet
Leader parlementaire du Deuxième Groupe d'opposition

AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉ(E)S DE L'OPPOSITION

(Article 97 RAN)

« Que l'Assemblée Nationale prenne acte de la libération de plus en plus fréquente de personnes accusées au criminel suite à des arrêts de procédures justifiés par l'arrêt Jordan;

Qu'elle déclare que la protection des victimes et de la confiance de la population envers le système de justice doit être une priorité;

Qu'elle demande à ses membres d'adopter dans les plus brefs délais le projet de loi 890. »